

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 11 mars 2022
à 19 H 30
Salle de la Gaïeté**

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2022
- 2- Finances : Vote du compte de gestion 2021 du budget principal
- 3- Finances : Vote du compte administratif 2021 du budget principal
- 4- Finances : affectation du résultat du budget principal
- 5- Finances : Vote du budget primitif 2022 du budget principal
- 6- Finances : Vote des taux
- 7- Finances : création du budget annexe « lotissement »
- 8- Dépôt de pain : validation du devis « menuiseries »
- 9- PETR du Segréen : mise en place d'une nouvelle convention intégrant les évolutions liées à la dématérialisation du service ADS
- 10- Projet de commune nouvelle : accord de principe pour la création d'un groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'étude et la création d'une commission pour la rédaction du cahier des charges
- 11- CAUE 49 – cotisation 2022
- 12- Association des Maires de Maine et Loire – cotisation 2022
- 13- SIEMML : convention poste transfo
- 14- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 15- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2022

Le onze mars 2022 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Étaient présents : Mmes Estelle ANJARD, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Thierry LORE, Sébastien PRAT

Étaient excusés : Mme Pauline GARDON qui donne pouvoir à M. Thierry LORE, M. Jean-Pierre FREMY qui donne pouvoir à Mme Estelle ANJARD

Était absente : Mme Nadia GUERIF BOURASSEAU (jusqu'au point n°3)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Cindy ROUSSEAU

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2022

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

2- Finances : Vote du compte de gestion 2021 du budget principal

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

3- Finances : Vote du compte administratif 2021 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 de la commune qui s'établit ainsi :

◆ **Fonctionnement**

Dépenses : 179 520,27 €

Recettes : 216 764,38 €

Résultat : excédent : 37 244,11 €

Report : 316 071,68 €

Résultat de clôture de 353 315,79 €

◆ **Investissement**

Dépenses : 114 746,80 €

Recettes : 17 894,18 €

Résultat : déficit : - 96 852,62 €

Report : 23 759,68 €

Reste à réaliser - dépenses : - 23 647,61 €

Reste à réaliser - recettes : 6 000,00 €

Résultat de clôture de - 90 740,55 €

Soit un résultat cumulé global de clôture de 262 575,24 € pour les 2 sections confondues.

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre BOISNEAU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune.

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

Arrivée de Mme Nadia GUERIF-BOURASSEAU

4- Finances : affectation du résultat du budget principal

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Monsieur le Maire explique que la section de fonctionnement du compte administratif 2021 a été arrêtée avec un excédent de 37 244,11 € et la section d'investissement avec un déficit de 96 852,62 €.

Monsieur le Maire propose :

1 - d'imputer en report d'investissement la somme de - 90 740,55 €.

2 - d'imputer en report de fonctionnement la somme de 262 575,24 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

5- Finances : Vote du budget primitif 2022 du budget principal

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2022 de la commune.

Le Conseil Municipal étudie le budget chapitre par chapitre.

Il est arrêté comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	INTITULÉ	MONTANT
002	Résultat de fonctionnement reporté	262 575,24 €
013	Atténuation de charges	100,00 €
70	Produits et services	7 080,00 €
73	Impôts et taxes	140 000,00 €
74	Dotations et participations	39 400,00 €
75	Autres produits de gestion courantes	4,76 €
042	Transfert entre sections	10 000,00 €
TOTAL		459 160,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	INTITULÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	160 406,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 542,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 500,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	80 000,00 €
014	Atténuation des produits	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 511,90 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
TOTAL		459 160,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	INTITULÉ	MONTANT
10	Dotations, fond divers et réserves <i>Dont 1068 : 90 740,55 €</i>	110 741,10 €
13	Subventions d'investissement	27 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	14 000,00 €
040	Autres	80 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	74 511,90 €
TOTAL		306 253,00 €
	Restes à réaliser	6 000,00 €
TOTAL		312 253,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	INTITULÉ	MONTANT
001	Déficit d'investissement reporté	73 092,94 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 350,45 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	144 162,00 €
23	Immobilisations en cours	1 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	14 000,00 €
TOTAL		288 605,39 €
	Restes à réaliser	23 647,61 €
TOTAL		312 253,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

6- Finances : vote des taux

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

	Taux 2021 Evolution de 1 % des bases	Taux 2022 (+ 2%)
Taxe sur le foncier bâti	39,43 % *	40,22 % *
Taxe sur le foncier non-bâti	34 %	34,68 %

* Pour information, en remplacement de la taxe d'habitation, les communes perçoivent en 2021 la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

7- Finances : création du budget annexe « lotissement »

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de lotissement prévu rue du Vignoble,

Il convient de créer un budget annexe afin d'inclure les dépenses et recettes liées à cette opération.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe. Ce budget répond aux règles de la M14 assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, (modalités du vote à préciser) le conseil municipal décide :

- la création au 1^{er} janvier 2022 du budget annexe relatif au lotissement

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

8- Dépôt de pain : validation du devis « menuiseries »

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite au travail réalisé pour la création d'un dépôt de pain dans le bâtiment communal situé sur la parcelle AA 120, des demandes de devis ont été réalisées auprès de différentes entreprises pour la réalisation de ce projet.

Après analyses des offres, je vous propose de retenir l'entreprise JLS Multiservices pour la fourniture et la pose des menuiseries pour un montant de 4 472,00 € HT soit 5 366,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable sur ce devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

9- PETR du Segréen : mise en place d'une nouvelle convention intégrant les évolutions liées à la dématérialisation du service ADS

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 5 juin 2015, la commune de St Sigismond a décidé de confier l'instruction de

tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.

Lors de son conseil municipal du 1^{er} avril 2019, les élus ont validé l'évolution de la convention en place notamment sur l'évolution du calcul du coût du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les pétitionnaires ont la possibilité de transmettre par voie informatique leurs demandes au titre de l'urbanisme.

Cette nouvelle convention permet de prendre en compte cette évolution et de déterminer les rôles et responsabilités de chaque partie.

Aussi, je vous propose de valider cette évolution et de m'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette évolution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

**10-Projet de commune nouvelle : accord de principe pour la création d'un
groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'étude et la
création d'une commission pour la rédaction du cahier des charges**

Monsieur le Maire expose :

Lors de notre rencontre du 28 février 2022 avec les élus d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, l'ensemble des membres présents ont convenu du souhait de travailler au rapprochement des 2 communes.

Afin de formaliser ce projet et d'avoir des données chiffrées, il semble nécessaire de faire appel à un bureau d'étude afin d'obtenir une étude d'impact financière, fiscale, patrimoniale des 2 communes et de l'intérêt de ce projet de regroupement.

Il a également été convenu de créer une commission afin de travailler sur le cahier des charges qui permettra de consulter plusieurs bureaux d'étude.

Après validation de ce document de travail, la commune de St Sigismond sera en charge de formaliser le marché correspondant en respectant les règles en vigueur au titre de la commande publique.

Après échanges, il est proposé les membres suivants pour le comité de coordination :

- M. Jean-Pierre BOISNEAU
- M. Marc BRINET
- M. Thierry LORE
- Mme Cindy ROUSSEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable

- à la création d'un groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'étude
- à la convention de groupement et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire
- à la création de le comité de coordination avec les membres susvisés

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

11- CAUE 49 – cotisation 2022

Monsieur le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion au CAUE 49 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de

l'Environnement) pour 2022 soit un montant de 39,50 € (395 habitants x 0,10 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

12- Association des Maires de Maine et Loire – cotisation 2022

Monsieur le Maire expose :

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la commune à « l'association des Maires de Maine et Loire » pour 2022 soit un montant de 221,40 € (montant identique à 2020 et 2021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

13- SIEMML : convention poste de transformation

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'implantation de l'antenne de téléphonie mobile réalisée par Free, il apparaît nécessaire de réaliser une desserte électrique.

Pour ce faire, le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Maine et Loire) a besoin d'installer un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée ZK 32.

A ce titre, le Syndicat édifierait un poste de transformation HTA/BT de 11,02 m² environ et serait autorisé à passer toutes canalisations électriques entre le réseau de distribution et le poste de transfo, nécessaires à la distribution d'électricité soit environ 15 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise :

- Le SIEMML a implanté un poste de transformation et le réseau électrique nécessaire à son alimentation
- Monsieur le Maire a signé la convention de mise à disposition d'une partie du terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT
- Monsieur le Maire a signé tout document et à réaliser toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

14- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Aucune décision

15- Informations diverses

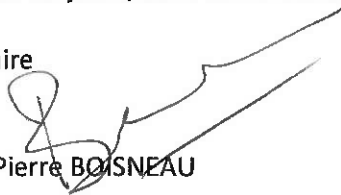
- **Rencontre avec Mme CHESNEAU et M. MAINGOT, conseillers départementaux** : proposition du mardi 29 mars à partir de 19h
- **CCVHA – commission PLUj** : nomination 2 représentants (1 titulaire, 1 suppléant) : M. Jean-Pierre BOISNEAU (titulaire) et M. Marc BRINET (suppléant)
- **Elections** : tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales prévues les 10 et 24 avril 2022 et 13 et 20 juin 2021. Nous recherchons des électeurs. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

La séance est levée à 21h20

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU



Le secrétaire de séance

Cindy ROUSSEAU



Jean-Pierre BOISNEAU

Marc BRINET

Thierry LORE

Cindy ROUSSEAU

Secrétaire de séance

Moïse BEUCHER

Estelle ANJARD

Pauline GASDON

Sébastien PRAT

Absente excusée

Jean-Pierre FREMY

Nadia GUERIF-BOURASSEAU

Absent excusé